

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 1184

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE 8 QUATER**

Rédiger ainsi cet article :

« À l'article L. 1441-29 du code du travail, la première occurrence du mot : « un » est remplacée par le mot : « deux ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de réécriture de l'article vise à reprendre la disposition qui avait été adoptée à l'unanimité par les partenaires sociaux en 2021 concernant la parité femme/homme à savoir d'autoriser un écart réduit d'un ou deux sièges entre les femmes et les hommes afin de faciliter la recherche de candidats.